

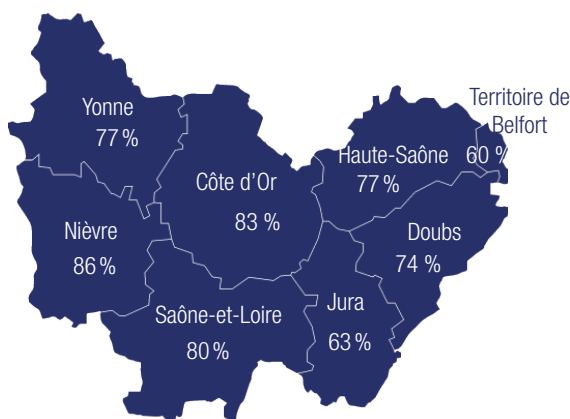
UNE PROGRESSION OBSERVÉE CHEZ LES CHEFS D'ENTREPRISE DE TOUT SECTEUR

87% des chefs d'entreprise interrogés au cours du premier trimestre 2022 prévoient un chiffre d'affaires stable ou en hausse pour les 3 prochains mois. *(suite page suivante)*

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

77% des entreprises ont l'intention de **former leurs salariés** dans les **12 mois**
(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Taux d'intention de formation par département
(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)



Taux d'intention de formation par secteur
(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Secteur	1 ^{er} trimestre	2021
Services de proximité	80 %	47 %
Artisanat alimentaire	59 %	23 %
Professions libérales	70 %	29 %

Des taux d'intention de formation en hausse :

Les intentions de formation des entreprises repartent à la hausse sur l'ensemble des départements et restent stables dans le département du Doubs.

On observe une forte hausse des intentions de formation dans les secteurs des services de proximité et des professions libérales.

Les formations spécifiques aux techniques métiers demeurent une priorité pour 59 % des entreprises de l'économie de proximité de la région.

ALTERNANCE

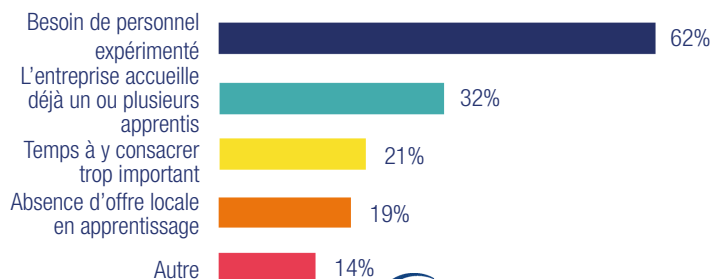
L'**alternance** plébiscitée par **47 % des entreprises** qui envisagent de **recruter**
(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Les intentions de recrutement représenteraient **161 postes en contrats d'apprentissage** sur le premier trimestre 2022. C'est dans l'artisanat alimentaire que l'on recense le plus grand taux d'intention de recrutement en alternance (77 %).

Les chefs d'entreprise signalent cependant des freins au recrutement en alternance, notamment le besoin en personnel expérimenté.

700 contrats d'apprentissage (dont 40% de la branche professionnelle boulangerie-pâtisserie) et **77 contrats de professionnalisation** (dont près de 41 % de la branche professionnelle des dentistes) **ont été engagés au cours du 1^{er} semestre 2022.**

Les freins au recrutement en alternance
(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)



UNE PROGRESSION OBSERVÉE CHEZ LES CHEFS D'ENTREPRISES DE TOUT SECTEUR

87% des chefs d'entreprise interrogés au cours du premier trimestre 2022 prévoient un chiffre d'affaires stable ou en hausse dans les 3 prochains mois.

La situation du chiffre d'affaires varie selon les secteurs d'activité. Le secteur du service de proximité est le plus impacté par une diminution (14%). Le secteur des professions libérales est celui où la hausse est la plus importante (33%).

La formation des salariés demeure un axe important pour les entreprises du secteur des services de proximité. **77%** des entreprises interrogées envisagent de former leurs salariés dans les 12 mois. Les branches professionnelles du machinisme agricole, de l'immobilier et de la boulangerie représente 30 % des intentions de formation.

58% des entreprises sont favorables à **l'accueil d'un stagiaire**. Les branches du machinisme agricole, de la boulangerie et de l'immobilier regroupent près d'un tiers des entreprises prêtes à accueillir un stagiaire.

46% des entreprises interrogées ont des projets de recrutement. Le taux d'intention de recrutement repart à la hausse par rapport au dernier trimestre 2021 (+ 26%).

Près de **70%** des intentions d'embauche relèveraient d'une création de poste et **50%** concerneraient un contrat pérenne (CDI).

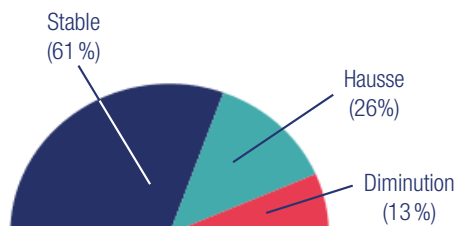
En revanche, **57%** des entreprises ayant l'intention de recruter éprouvent des difficultés de recrutement. Ce taux a néanmoins baissé par rapport au dernier trimestre 2021.

Le travail sur la marque employeur peut jouer un rôle essentiel pour les structures ayant des difficultés de recrutement. C'est pourquoi l'Opco EP en Bourgogne-Franche-Comté va proposer en 2022 aux entreprises adhérentes du territoire un accompagnement d'une PCRH collective sur la marque employeur.

89 % des chefs d'entreprise interrogés au cours du premier trimestre 2022 déclarent un effectif stable ou en hausse.

Moins de 4% des entreprises interrogées en Bourgogne Franche-Comté se considèrent en difficulté. Aucune ne craint de devoir licencier dans les prochains mois.

L'ACTIVITÉ PERÇUE DES CHEFS D'ENTREPRISES

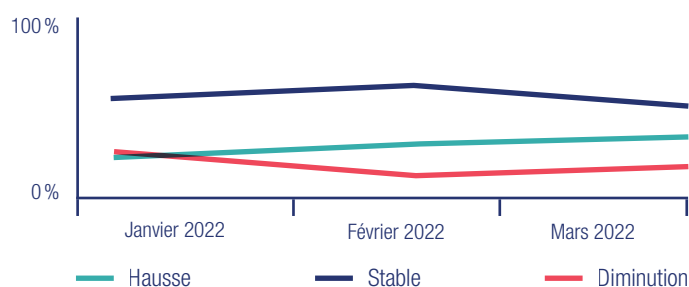


Situation du chiffre d'affaires
(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Chiffre d'affaires par secteur d'activité	Tendance actuelle	Prévision à 3 mois		
Artisanat alimentaire	67%	20%	10%	→
Professions libérales	55%	33%	9%	→
Services de proximité	56%	27%	14%	→

Évolution du chiffre d'affaires

Au cours du premier trimestre 2022



EMPLOI

46% des entreprises envisagent de recruter dans les 6 mois

(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)

Selon notre enquête Reflex réalisée au cours du premier trimestre 2022, 157 entreprises ont déclaré des intentions de recrutement. Les branches professionnelles du machinisme agricole, de la boulangerie, des prestataires de service et des entreprises privées de service à la personne représentent près de 40 % des projets de recrutement.

1 052 postes seraient à pourvoir sur la région. Près des trois quarts des postes concernent des entreprises basées dans le département de Saône et Loire (à noter : 600 postes de téléconseillers pour 2 entreprises).

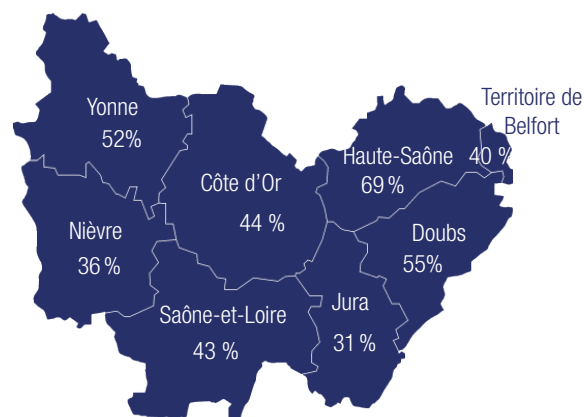
57% des entreprises ayant l'intention de recruter signalent des difficultés de recrutement, particulièrement dans les branches professionnelles du machinisme agricole, des entreprises privées de services à la personne, de la boulangerie et du froid.

L'enquête des Besoins en Main d'Oeuvre (BMO) 2022 de Pôle Emploi indique des difficultés de recrutement pour 60% des entreprises tous secteurs confondus.

L'enquête BMO a recensé en région Bourgogne-Franche-Comté, 3420 prévisions d'embauche pour des postes d'aide à domicile et d'aides ménagères et 400 postes de boulangers / pâtisseries.

Taux d'intention de recrutement par département

(base 343 REFLEx – 1^{er} trimestre 2022)



ZOOM SUR : LA PCRH COLLECTIVE

Accompagner nos entreprises à recruter et fidéliser leurs nouveaux talents

Le 09 février 2022 s'est tenu le dernier atelier collectif de la PCRH « Recruter vite et bien ».

Conduit par le cabinet Calix Conseil, cet accompagnement collectif proposé par l'Opco EP en Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2021, visait à lever les freins au recrutement des entreprises par une meilleure maîtrise de la démarche et une prise de conscience de tout ce qui peut influencer sur le nombre et la pertinence des candidatures reçues.

Il consistait en des temps de regroupement collectifs et des temps d'accompagnement individuels répartis entre décembre 2021 et février 2022. L'ensemble de la prestation s'est déroulée en distanciel.

Sept entreprises et huit participantes se sont engagées dans l'accompagnement. Quatre branches professionnelles étaient représentées : entreprises privées de service à la personne (4 entreprises), machinisme agricole (1 entreprise), entreprises du froid (1 entreprise), cabinets médicaux (1 structure).

Les thématiques travaillées en atelier collectif ont été : la marque employeur, le sourcing, les entretiens de recrutement et la création d'une page LinkedIn.

Le bilan est très positif. Découverte de nouveaux outils, un recrutement pourvu, une nouvelle appréhension de la culture RH, du sourcing et de la marque employeur

Des nouveaux accompagnements collectifs seront proposés en 2022

L'OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



402 000
entreprises



3 M
salariés



95
implantations



1 100
collaborateurs

En Bourgogne Franche-Comté

19 553
entreprises

46 928
salariés

5
implantations

53 branches professionnelles & l'interprofession

IDCC 0184	● Imprimerie de lauréat et Industries Graphiques
IDCC 0240	● Personnel des Greffes des tribunaux de commerce
IDCC 0454	● Remontées mécaniques et domaines skiables
IDCC 0614	● Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes
IDCC 0733	● Détaillants en chaussures
IDCC 0759	● Pompes funèbres
IDCC 0843	● Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales)
IDCC 0915	● Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales
IDCC 0953	● Charcuterie de détail
IDCC 0959	● Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
IDCC 0992	● Boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers
IDCC 0993	● Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire
IDCC 1000	● Personnel des cabinets d'avocats
IDCC 1850	● Avocats salariés
IDCC 1043	● Gardiens, concierges et employés d'immeubles
IDCC 1147	● Personnel des cabinets médicaux
IDCC 1267	● Pâtisserie
IDCC 1286	● Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants)
IDCC 1404	● Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM)
IDCC 1408	● Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
IDCC 1412	● Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes
IDCC 1483	● Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
IDCC 1499	● Miroiterie, transformation et négoce du verre
IDCC 1504	● Poissonnerie
IDCC 1512	● Promotion Immobilière
IDCC 1527	● Immobilier
IDCC 1589	● Mareyeurs-expéditeurs

IDCC 1605	● Entreprises de désinfection, désinsectisation et dératisation
IDCC 1611	● Entreprises de logistique de communication écrite directe
IDCC 1619	● Cabinets dentaires
IDCC 1621	● Répartition pharmaceutique
IDCC 1875	● Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires
IDCC 2564	● Vétérinaires praticiens salariés
IDCC 1921	● Personnel des huissiers de justice
IDCC 1951	● Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
IDCC 1978	● Fleuristes, vente et services des animaux familiers
IDCC 1982	● Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
IDCC 1996	● Pharmacie d'officine
IDCC 2098	● Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire
IDCC 2205	● Notariat
IDCC 2219	● Taxis
IDCC 2272	● Assainissement et maintenance industrielle
IDCC 2329	● Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et personnel salarié - non avocat
IDCC 2332	● Entreprises d'architecture
IDCC 2596	● Coiffure et professions connexes
IDCC 2697	● Personnel des structures associatives cynégétiques (chasse)
IDCC 2706	● Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires
IDCC 2785	● Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
IDCC 2978	● Personnel salarié des agences de recherches privées
IDCC 3013	● Librairie
IDCC 3032	● Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers
IDCC 3127	● Entreprises privées de services à la personne
IDCC 3239	● Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Une **branche professionnelle** regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation de **343 enquêtes REFLEx** administrées auprès des entreprises adhérentes à Opco EP du 1^{er} octobre au 31 mars 2022 (3 470 enquêtes depuis le 1^{er} janvier 2021).

Le REFLEx est l'acronyme de **Repérage Flash Emploi**. C'est un questionnaire administré auprès des entreprises du champ d'Opco Ep, dans le cadre d'une visite ou d'un contact téléphonique, qui vise à collecter des informations déclaratives auprès des entreprises : activité, besoins en recrutement, besoins en formation.